

# Jardins et espaces verts

Nord Pas-de-Calais



N° 8

30 octobre 2012

Pucerons: à la faveur des conditions plus douces, quelques pucerons étaient encore présents sur divers végétaux

Mineuse du marronnier : les nymphes s'apprêtent à passer l'hiver dans les feuilles tombées au sol

Cochenille pulvinaire du marronnier : les larves se sont installées sur les rameaux

Gendarmes : de nombreux individus visibles sur les troncs et dans les litières

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.*

## Pucerons sur divers végétaux

A la faveur des conditions douces de la semaine dernière, quelques pucerons étaient encore présents sur les végétaux qui n'ont pas déjà perdu leurs feuilles.

Ainsi, dans le Haut Artois, quelques pucerons ont été observés sur érable et noisetier. Sur cornouiller, des colonies ponctuellement importantes du genre *Anoecia* ont pu être observées dans le Haut Artois. Des coccinelles à 2 points étaient visibles et des fourmis récoltaient le miellat des pucerons.

Dans l'Audomarois, des pucerons de l'espèce *Pterocomma salicis* sont encore présents sur l'écorce du saule.

## Lépidoptères

### Mineuses sur noisetier et charme

Dans le Haut Artois, les mineuses sur noisetier et charme ont atteint le stade nymphal.

### Mineuse du marronnier

La chute des feuilles se poursuit. Les nymphes des mineuses du marronnier se retrouvent au sol.

Le ramassage et la destruction des feuilles tombées au sol constituent la première mesure de lutte contre la mineuse du marronnier (voir article en dernière page)



Coccinelle à 2 points, fourmi et pucerons du genre *Anoecia* sur cornouiller, le 24 octobre 2012



Feuilles de marronnier tombées au sol, contenant des chrysalides de mineuse du marronnier, le 24 octobre 2012

## Cicadelles

Dans le Haut Artois, quelques rares cicadelles sont encore visibles sur rosier.

## Cochenilles

La cochenille pulvinaire du marronnier, *Pulvinaria regalis*

Dans le Haut Artois, les cochenilles pulvinaires du marronnier ont pour la plupart quitté les feuilles pour rejoindre les rameaux où elles passeront l'hiver.

Une taille hivernale peut réduire les populations de cet insecte (voir article en dernière page).



Cochenille pulvinaire sur rameau, le 24 octobre 2012

## Maladies

Quelques végétaux présentent encore des symptômes, mais les feuilles sont sénescentes et vont bientôt tomber.

Le ramassage et la destruction des feuilles représentent un moyen de lutte contre diverses maladies qui se conservent dans les feuilles mortes (voir article en dernière page).



Pustules de rouille devenues brunes sur rosier, le 24 octobre 2012

## Punaises

« Gendarmes »

Sur la Métropole Lilloise ainsi que dans le Haut Artois des colonies importantes de gendarmes sont visibles sur les troncs des tilleuls et érables et dans la litière au pied de ceux-ci.

Les « gendarmes » sont des punaises qui vivent de façon grégaire et se réunissent en groupes parfois importants en particulier sur les troncs et au pied des arbres. Ce sont les punaises les plus répandues en Europe.

Elles sont polyphages, se nourrissant essentiellement de fruits tombés au sol (tilleul, mauve) et dévorant aussi les œufs d'autres insectes et certains insectes morts. Actuellement, ces punaises ont un rôle d'auxiliaire par cette action de prédation.



Maladie des taches noires sur érable, le 24 octobre 2012



Punaises du genre *Pyrrhocoris*, communément appelées « gendarmes », le 24 octobre 2012



Oïdium sur érable, le 24 octobre 2012



## Régulation des maladies et ravageurs par les mesures prophylactiques automnales

La taille prophylactique et le ramassage des feuilles mortes sont des mesures complémentaires du panel de méthodes de lutte alternatives contre les bioagresseurs des végétaux que sont les mesures culturales (choix variétal, ...), la lutte biologique (lâcher de coccinelles, ...), la lutte physique (utilisation d'un jet d'eau contre les cochenilles, ...), ...

### Taille prophylactique en période de repos végétatif

La taille prophylactique permet de réguler certains problèmes parasitaires. Cette pratique va induire une réduction de l'inoculum primaire des maladies libérées à partir de forme de conservation ou permettre l'élimination des formes d'hivernation des insectes.

Le préalable à une taille prophylactique efficace est le diagnostic du bioagresseur et la connaissance de son cycle biologique et notamment sa forme de conservation hivernale. Un suivi régulier des arbres en cours de saison permet de détecter d'éventuels problèmes. Le BSV ou d'autres littératures peuvent vous fournir de précieuses informations sur ces bioagresseurs.

La taille phytosanitaire a une action sur certaines maladies telles que les anthracnoses, les chancre à champignons ou le dépérissement des pousses du pin. Il s'agit de tailler les rameaux infectés pour réduire le potentiel d'infection primaire.

La taille prophylactique peut avoir un effet sur les insectes tels que les cochenilles, les insectes xylophages et corticoles ou les chenilles grégaires type bombyx ou processionnaire.

La taille ouvre des voies d'entrée pour les champignons. Il est donc nécessaire :

- de désinfecter thermiquement les outils de taille régulièrement et entre chaque végétal ;
- d'utiliser un matériel dont les lames sont bien aiguisées : des plaies à la coupe franche se referment plus rapidement ;
- de préférer la taille par temps sec ;
- de ramasser et détruire les déchets de taille.

### Le ramassage des feuilles mortes

Le ramassage des feuilles mortes permet de réduire l'inoculum primaire des bioagresseurs qui se conservent dans les feuilles durant l'hiver.

Le ramassage des feuilles est une mesure qui peut permettre de réguler certaines maladies telles que l'oïdium, la rouille, les maladies des taches noires du rosier et de l'érable, ou le dépérissement des pousses du pin.

Cette opération a également un effet sur certains insectes telle que la mineuse du marronnier.

L'opération peut être réalisée de la chute des feuilles à la fin du mois de février, même s'il est conseillé d'intervenir le plus tôt possible pour éviter la dispersion des feuilles par le vent ou leur agglomération sur le sol.

Ce ramassage doit être soigné. Il est particulièrement favorable à l'opération d'inciter les propriétaires privés à faire de même, notamment contre la mineuse du marronnier. En effet, si l'opération n'est pas menée de manière collective, à la fois sur les terrains publics et privés, on assiste l'année suivante à une recontamination des arbres en provenance des sites non nettoyés.

### Gestion des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit par le code de l'environnement. En effet, celui-ci peut être la cause de propagation d'incendie et nuit à l'environnement et à la santé.

Les déchets de taille et les feuilles ramassées doivent être compostés pour éliminer le bioagresseur.

L'efficacité antiparasitaire du compostage dépend de la qualité de la fermentation : il est important que la température soit supérieure à 45°C pendant plus d'une semaine ou à plus de 60°C pendant 4 jours.

Pour la mineuse du marronnier, des précautions doivent être prises pour empêcher l'émergence des papillons à partir du tas de déchets : couvrir de façon étanche le tas sur toutes ses faces.

### Animation du réseau et rédaction du bulletin :

Sophie Quennesson, FREDON Nord Pas-de-Calais  
Tel : 03.21.08.64.96—mail : sophie.quennesson@fredon-npdc.com  
Suppléance : Karine Petit, FREDON Nord Pas-de-Calais  
Tel : 03.21.08.88.75—mail : karine.petit@fredon-npdc.com

**Coordination inter-filière :** Samuel Bueche, Chambre d'Agriculture Régionale Nord Pas-de-Calais.

**Réseau d'observations :** services espaces verts ou services environnement de villes ou autres collectivités, lycées horticoles, entreprises du paysage, gestionnaires de jardins publics ou privés, CPIE, fournisseurs de matériaux pour l'horticulture et le paysage, ...

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribuées au financement du plan Ecophyto 2018.

**Directeur de publication :** Jean Bernard Bayard, Président de la Chambre d'Agriculture Régionale Nord Pas-de-Calais.

**Publication gratuite disponible** à partir des sites internet de la DRAAF, de la Chambre d'Agriculture, de la FREDON Nord Pas-de-Calais et du site Ecophyto Pro en zones non agricoles.

